



CABINET ANTHINEA

Groupe immobilier  Réussite d'Or

Agence **ORPI Anthinea** de **BEZIERS**
42 av. Georges Clemenceau - 34500 BEZIERS
Tél : 04 67 01 46 83 | Fax : 04 67 09 49 24
anthineabeziers@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

CHARGE VENDEURS ou MANDAT DE RECHERCHE HONORAIRES CHARGE ACQUEREURS

soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs

par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 25 000 €	3 000 € TTC
De 25 001 € à 40 000 €	4 000 € TTC
De 40 001 € à 60 000 €	5 000 € TTC
De 60 001 € à 80 000 €	6 000 € TTC
De 80 001 € à 100 000 €	6 500 € TTC
De 100 001 € à 125 000 €	7 500 € TTC
De 125 001 € à 150 000 €	8 500 € TTC
De 150 001 € à 175 000 €	9 500 € TTC
De 175 001 € à 200 000 €	10 500 € TTC
De 200 001 € à 225 000 €	11 500 € TTC
De 225 001 € à 250 000 €	12 500 € TTC
De 250 001 € à 275 000 €	14 000 € TTC
De 275 001 € à 300 000 €	15 000 € TTC
De 300 001 € à 350 000 €	16 500 € TTC
De 350 001 € à 450 000 €	20 000 € TTC
De 450 001 € à 550 000 €	25 000 € TTC
De 550 001 € à 650 000 €	30 000 € TTC
De 650 001 € à 900 000 €	35 000 € TTC
+ 900 001 €	45 000 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Honoraires au 9 Janvier 2020

BAREME DES HONORAIRES VENTE DE NEUF A LA CHARGE DU VENDEUR

*soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs
par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.*

Réf. dans le corps de l'annonce	Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
23891	Iconic	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25105	Le Parc des Cyclades	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25343	La Mas des Arènes	Vendeur	5% TTC sur le net promoteur
25343	Les Mazets du Puech	Vendeur	4,8% TTC sur le net promoteur
25283	La Réserve	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25324	Le Botanique	Vendeur	7.2 % TTC sur le prix de vente TTC
25558	Emporia	Vendeur	4,8 % TTC du prix de vente TTC
24876	Air Marin	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
24932	Le Boréal	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
24996	Le Millésime	Vendeur	5% TTC sur le prix de vente TTC
25495	Les Amandiers	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25105	Perle d'O	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25105	Ode Marine	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25105	Douceur Marine	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25129	SCCV La Roselière	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25555	Villa Rosalia	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25105	Vibes Resort	Vendeur	4.8% TTC sur le prix de vente TTC
25548	Central Station	Vendeur	5% TTC sur le prix de vente TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

*La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 23 janvier 2018*

COMMERCES ET ENTREPRISES

VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels
Immeubles de rapport et Terrains
HONORAIRES SUR LE PRIX NET VENDEUR A LA CHARGE DU VENDEUR**

soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er février 2020.

8 % HT Soit 9.60 % TTC	7 % HT Soit 8.40 % TTC	6 % HT Soit 7.20 % TTC
< 50 000 €	De 50 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

CESSION

Fonds de commerce

HONORAIRES SUR LE PRIX NET VENDEUR A LA CHARGE DU VENDEUR

Cessions de droits sociaux

HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE

soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er février 2020.

8 % HT Soit 9.60 % TTC	7 % HT Soit 8.40 % TTC	6 % HT Soit 7.20 % TTC
De 0 € à 100 000 €	De 100 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

8 % HT Soit 9.60 % TTC + 24% HT du loyer HT annuel	7 % HT Soit 8.40 % TTC + 12% HT du loyer HT annuel	5 % HT Soit 6.00 % TTC + 10% HT du loyer HT annuel
< 50 000 €	De 50 000 € à 200 000 €	Au-dessus de 200 000 €

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Pack premium (7,2 à 9,6% TTC des sommes encaissées selon critères remplis) qui comprend : Gestion courante.

Critères : construction après 2000, bien hors copropriété, plusieurs lots confiés, quittancement mensuel supérieur à 750 € par lot.

0 critère : **9,6 % TTC**, 1 critère : **8,4 % TTC**, 2 critères : **7,6 % TTC**, 3 critères et plus : **7,2 % TTC**

Logement neuf : **7,2 % TTC**

Pack tranquillité (montant pack premium + 2,4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement.

Pack sérénité (montant pack premium + 4% % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement + Vacance locative.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Plafonnés à un mois de loyer HC par partie)

Frais d'entremise : jusqu'à 199 € charge propriétaire

Honoraire de location :

- 15 euros TTC/m² pour les zones très tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 12 € et Etats des lieux 3 €,

- 13 euros TTC/m² pour les zones tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 10 € et Etats des lieux 3 €,

- 11 euros TTC/m² pour les zones non tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 8 € et Etats des lieux 3 €.

BAREME DES HONORAIRES ANNEXES

Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : Offert

Frais de correspondance pour tout bailleur qui ne veut pas recevoir ses communications par mail : 4 € TTC / mois

Ouverture d'un dossier sinistre, remise dossier à huissier, avocat : 120 € TTC

Clôture de dossier et restitution d'archive : 240 € TTC par dossier

Vacation horaire : 72 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres taches non incluses dans le mandat de gestion).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Taux de TVA 20%- Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er mai 2021